

Conducteurs admissibles

Les conducteurs doivent être âgés de 18 ans ou plus et être titulaires d'un permis de conduire (les permis G1 et G2 sont acceptés).

Véhicules admissibles

Voiture standard

- a) Toute voiture 2 roues motrices à toit rigide de 1965 ou plus récente, avec un empattement de 113 pouces ou plus et un moteur V8 ou 6 cylindres (à la discrétion des officiels).
- b) Les taxis à damier, les Chrysler Imperial, les corbillards, les limousines, les jeeps, les fourgonnettes, les camions et les véhicules de style El Camino sont interdits.

Règlement des pilotes et de l'équipe de ravitaillement

- 1. Tous les pilotes, mécaniciens et véhicules doivent se présenter au bureau d'inscription, de préférence deux heures avant le début de l'épreuve.
- 2. L'entrée payante ne permet qu'à un seul pilote et à un seul véhicule de remorquage d'accéder à la zone des stands.
- 3. Chaque pilote doit assister à la réunion des pilotes, qui se tient environ 30 minutes avant l'heure de départ prévue de la compétition.
- 4. L'accès aux stands est recommandé aux plus de 13 ans. Tous les enfants de moins de 13 ans doivent rester à Les conducteurs et membres d'équipage âgés de 16 à 17 ans doivent être accompagnés de leur tuteur légal lors de l'inscription et signer une autorisation parentale. Ce dernier doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve.
- 6. La conduite agressive est limitée à la piste pendant la course. Elle ne sera pas tolérée dans la zone des stands.
- 7. Tous les conducteurs et membres d'équipage sont tenus de signer une décharge avant la course, sous peine de se voir refuser l'accès à la zone des stands.
- 8. La consommation d'alcool ou de drogues est interdite avant ou pendant la course. Ontario Demolition Derby se réserve le droit de disqualifier ou de refuser toute inscription, ou d'expulser tout participant, membre d'équipage ou équipe dont les actions entravent le déroulement, le plaisir ou l'efficacité de l'événement.
- 10. Seul le conducteur de la voiture en compétition est autorisé à circuler sur la piste après les manches/épreuves sans autorisation officielle.
- 11. Ontario Demolition Derby offre une assurance responsabilité civile aux participants. Cependant, les biens personnels et l'équipement sont la responsabilité de leur propriétaire.

Règles relatives à l'équipement et à la conduite

- 1. Tous les pilotes doivent être équipés d'un casque, de lunettes de sécurité, d'une ceinture de sécurité et d'un extincteur à portée de main du pilote et des officiels de la piste.
- 2. Tous les pilotes doivent porter une tenue vestimentaire acceptable pour participer (pas de shorts, ni de débardeurs).
- 3. Les véhicules doivent être équipés de freins adéquats. Le pilote doit garder le contrôle de son véhicule en tout temps.
- 4. Aucun coup de portière délibéré ou agressif ne sera toléré.
- 5. Si le capot de la voiture s'ouvre avec des pales de ventilateur en métal, le pilote sera disqualifié.
- 6. Règle relative à l'incendie. À la discrétion des officiels
- 7. Si une portière s'ouvre pendant la course, la voiture et le pilote seront disqualifiés.
- 8. Tout pilote qui n'établit pas ou ne tente pas d'établir un contact compétitif avec les autres participants sera disqualifié. Vous disposez de 45 secondes. INTERDICTION DE METTRE DES SAC DE SABLE.
- 9. Il est de la responsabilité du pilote de respecter les consignes des officiels de piste et de s'y conformer à tout moment. Tout manquement à cette obligation entraînera la disqualification.
- 10. Un vainqueur ou un deuxième de manche qualifié pour une épreuve principale doit piloter le même véhicule lors de la course principale (le cas échéant).
- 11. Aucun remplacement de pilote n'est autorisé.

12. Règle de non-blocage.

Règlement sur les pneus

- Les pneus destinés aux épreuves automobiles doivent être de classe P ou de catégorie de charge « B », ne pas dépasser 235/15 et ne doivent pas comporter de crampon neige à l'extérieur. Si un pneu est jugé trop agressif, les officiels peuvent ordonner sa modification ou son remplacement.
- Les pneus à crampons arasés sont acceptés.
- Les masses d'équilibrage doivent être retirées des roues motrices.
- Les pneus jumelés sont autorisés.
- Les pneus gonflés au liquide, les pneus cloutés et les revêtements extérieurs (flancs supplémentaires) sont interdits.
- Les protections de valve soudées sont interdites.
- Les centres de roue peuvent être modifiés, mais seules les jantes de 14, 15 ou 16 pouces sont autorisées.
- Les pneus de type rallye sont autorisés.
- Les pneus pleins sont autorisés sur les pneus non moteurs.
- La bande de roulement peut être coupée.
- Les pneus de type mini-chargeuse ou chariot élévateur sont interdits (autorisation possible selon l'état du circuit).

Soudure

La soudure est autorisée uniquement dans les zones suivantes et est strictement appliquée :

- Une barre de liaison montant à montant peut être soudée dans l'habitacle pour la sécurité du conducteur (voir Barres de liaison montant à montant).
- Une barre de tableau de bord peut être soudée dans l'habitacle (voir Barres de liaison montant à montant).
- Les supports moteur peuvent être soudés à la traverse (berceau). - L'utilisation excessive de matériaux ou de soudures peut entraîner une disqualification.
- Le différentiel peut être soudé.
- Les pare-chocs avant et arrière peuvent être soudés (voir Pare-chocs).
- Les portes, sous des conditions très strictes (voir le règlement sur les portes ci-dessous).
- Les réparations de cadres cassés, fortement rouillés ou pliés sont autorisées, mais doivent respecter les critères suivants :
 - a. Les cadres ne peuvent être réparés qu'avec une plaque de 10 x 10 cm, d'une épaisseur maximale de 0,9 mm. Contactez ODD si une réparation plus importante est nécessaire.
 - b. Les cadres ne peuvent être réparés que sur 2 côtés (pas de cadrage, pas de réparations sur 3 côtés). Maximum de 8 plaques de réparation. Les réparations de cadres endommagés ne sont pas prises en compte ; une preuve de l'état endommagé doit être fournie.
 - c. Toutes les réparations doivent être signalées aux officiels lors de l'inspection technique.

Les biellettes de direction cassées ou pliées peuvent être réparées UNIQUEMENT avec de l'acier plat ou une cornière ; elles ne peuvent pas être gainées. La pliure/rupture doit être visible.

Règles de préparation spécifiques au véhicule

Airbags

RETIREZ TOUS LES AIRBAGS. Si un airbag se déclenche et qu'un officiel de piste suspecte une blessure, la voiture peut être disqualifiée. Le matériau des airbags peut être utilisé pour recouvrir les batteries et les réservoirs d'essence.

Numérotation

- La porte avant conducteur doit être peinte en blanc.
- Les deux portes avant doivent être numérotées pour identification (la porte passager peut également être peinte en blanc).

Intérieur et extérieur du véhicule

- Toutes les vitres, moulures décoratives, accessoires et attelages de remorque doivent être retirés, et le véhicule doit être nettoyé de tout débris.
- Les sièges arrière, les airbags et les matériaux inflammables doivent être retirés, à l'exception des sièges avant et du tableau de bord.
- Les toits ouvrants DOIVENT être recouverts d'une housse solide. Grillage en acier robuste accepté.
- Les protections de pare-chocs en plastique doivent être retirées avant l'entrée sur le ring.

Collecteurs d'échappement

- Les collecteurs d'échappement peuvent être relevés ou des collecteurs personnalisés peuvent être utilisés.

Batteries

- Une seule batterie automobile 12 V est autorisée et doit être fixée dans l'espace passager avant.
- La batterie devra être protégée par un couvercle ininflammable après l'inspection.

Transmission

- Toute combinaison de moteur, de transmission et de train arrière est acceptée (les trains arrière doivent être de type demi-tonne à 5/6 boulons, de 1970 ou plus récent).
- Protections de moteur, de différentiel ou de distributeur interdites.
- Un support moteur inférieur peut être utilisé pour faciliter le montage du moteur (protection d'amortisseur de vibrations interdite).
- Les supports moteur peuvent être soudés ou boulonnés à la traverse (berceau).
- Le différentiel peut être soudé.
- Une utilisation excessive de matériaux ou de soudures peut entraîner la disqualification.
- Les arbres de transmission sont autorisés.
- Freins à pignon autorisés.
- Une protection de cloche inférieure peut être ajoutée. Fixation uniquement par les boulons du carter de cloche inférieure aux boulons du carter de transmission.
- Protections d'essieu autorisées uniquement sur les trains arrière STOCK. L'entretoise peut être soudée ou boulonnée à la plaque de support. Voir photo ci-dessous.
- Conversions autorisées via Watts Link. Aucun renfort. La suspension doit rester mobile.
- Les trains arrière peuvent être chaînés. Doivent être mobiles.

Supports de carrosserie

- Les deux boulons de fixation du berceau de radiateur avant et les deux boulons de fixation arrière (en bas des bosses arrière) peuvent être remplacés par une tige filetée (max. 19 mm) traversant le capot/coffre et servant d'ancrage pour le capot et le coffre.
- La tige filetée du berceau de radiateur peut être gainée. 5 cm maximum, peut être soudée au support de fixation de carrosserie.
- Les supports de berceau de radiateur peuvent être remplacés par une entretoise de 7,6 cm maximum.
- Compartiment conducteur : Les boulons de carrosserie peuvent être remplacés par une tige de 1,27 cm maximum. Ils peuvent pénétrer dans le compartiment conducteur. Rondelle de 7,6 cm maximum. L'emplacement d'origine doit être conservé.

ENVELOPPES DE CADRE

- Au lieu d'utiliser une tige filetée arrière, vous pouvez fixer le plancher du coffre au cadre à l'aide d'une sangle, d'un fil métallique ou d'une ceinture à deux endroits de chaque côté du cadre, derrière les bosses arrière (impossible avec une tige filetée sur le support arrière).
- Les enveloppements ne doivent pas dépasser 7,6 cm de largeur.

Fixation des portes, du capot et du coffre

- Fixation possible à 6 points maximum par porte à l'aide de sangles, de fil de fer, de boulons de 9,5 mm, d'une chaîne de 6,35 mm ou de plaques de 2 x 3 mm (l'utilisation excessive de matériau est laissée à l'appréciation de l'arbitre).
- Le joint du montant B compte pour un point sur les portes avant et arrière.
- Les tiges filetées avant et arrière sont considérées comme des fixations.
- Les capots peuvent être avancés et pliés, mais uniquement jusqu'au sommet du pare-chocs et pas plus loin. Ils ne peuvent pas être soudés au pare-chocs.
- Le capot peut être fixé au pare-chocs par des câbles ; ces fixations seront comptabilisées dans vos ancrages de capot.
- Les coffres peuvent être retirés ou pliés, mais ne peuvent pas être boulonnés au plancher du camion. Le plancher de la lunette arrière doit être conservé.
- Des câbles/sangles peuvent être enroulés autour des portes et du cadre (l'utilisation excessive de matériau est laissée à l'appréciation de l'arbitre et sera strictement appliquée ; elle est comptabilisée dans vos 6 points).
- Le support de radiateur peut être fixé au pare-chocs par des câbles, jusqu'à 4 points maximum. Si elles traversent le capot, elles seront comptabilisées dans vos fixations de capot.
- Le capot doit comporter une ouverture de 15 x 15 cm. Vous pouvez boulonner la paroi intérieure de votre capot, UNIQUEMENT autour et à moins de 5 cm du trou d'inspection incendie.

Châssis

- Les châssis ne doivent être modifiés d'aucune façon, y compris par martelage, ni peints ni recouverts d'une sous-couche.
- Les bossages de châssis ne doivent être ni modifiés (y compris par boulonnage ou martelage au centre du bossage).
- L'entaille ou la découpe des longerons de châssis sont autorisées (les découpes intentionnelles ne peuvent pas être plaquées).
- Les découpes intentionnelles ne peuvent pas être plaquées, sauf si une section de châssis est complètement détachée.
- Voir les limites de soudage pour les réparations de châssis.
- Plaques interdites sur les véhicules neufs.

Ailes et panneaux de carrosserie

- Boulonnage interdit des panneaux de carrosserie.
- Pré-cintrage interdit devant les montants C.
- Le support de haut-parleur ne peut en aucun cas être connecté ou fixé à une autre partie du véhicule.

Barre de lunette avant/arrière

- Une barre, une chaîne, un « A » ou un « H » doit être placée devant le conducteur (du toit au capot). Elle doit être placée devant les barres « A » et « H » d'une largeur maximale de 60 cm.
- En l'absence de protection de réservoir, une barre de lunette arrière (2 x 2 pouces maximum) est autorisée.

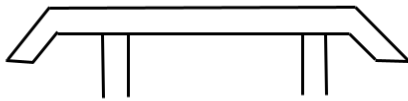
- La barre de lunette arrière ne peut être reliée du toit au haut-parleur/coffre qu'à l'aide d'une plaque de 10 cm x 10 cm. Si elle est fixée au couvercle du coffre, elle sera considérée comme une attache.

Pare-chocs

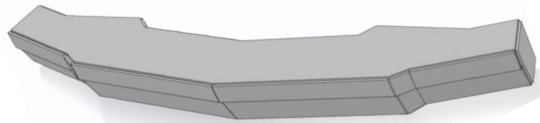
- Les extrémités des pare-chocs peuvent être pliées, mais ne peuvent pas être coupées.

2025 Fullsize Car

- Les pare-chocs doivent être soudés, enchaînés (chaîne 6,35 mm), câblés ou boulonnés au cadre pour éviter toute chute.
- Il n'y a pas de limite sur les 15 premiers centimètres du cadre d'origine pour le montage du pare-chocs.
- Le rabotage du pare-chocs est autorisé.
- Vous pouvez souder votre pare-chocs.
- Les pare-chocs/chambres à air peuvent être chargés.
- Les répliques plates sont autorisées. Une couche chromée doit être soudée. **INTERDIT AUX RÉPLIQUES POINTUES** (Photo ci-dessous).
- Les tubes carrés 4x4 sont autorisés. Épaisseur maximale de 1/3. Pas plus large que le centre des pneus avant. Ils doivent être recouverts d'une couche de protection OU leurs extrémités doivent être à 45 degrés et arrondies. (Photo ci-dessous)



Pare-chocs avant tubulaire avec extrémités à 45 degrés



répliques plates

Plaque de portière

- La protection de la portière conducteur est **OBLIGATOIRE**
- La portière conducteur doit être renforcée par une barre plate d'au moins 30 cm de haut, une plaque à l'extérieur ou une plaque encastrée à l'intérieur.
- La plaque extérieure ne doit pas dépasser de plus de 30 cm le joint central de la portière côté conducteur (4 portes).
- L'extérieur de la portière passager ne peut pas être plaqué.

Suspension et direction

- Pas de cales ni d'entretoises.
- Doivent ressembler et fonctionner comme d'origine.
- Les supports et axes de bras de suspension supérieurs et inférieurs peuvent être interchangeables pour différentes années de la même marque. Ils doivent être boulonnés de manière standard.
- Les berceaux moteur boulonnés sont autorisés.
- Les bras de suspension arrière doivent être d'origine pour l'année/le modèle, sauf conversion de la biellette de direction (matériau d'origine).
- L'arbre de direction peut être modifié pour éviter toute rupture ou blocage.
- Les ressorts hélicoïdaux doivent être câblés ou fixés pour éviter toute chute. - Les biellettes de direction peuvent être renforcées avec un angle uniquement.
- L'ajout de ressorts à lames supplémentaires est interdit ; les ressorts à lames ne peuvent pas être enroulés ou plaqués.
- Impossible de convertir un ressort hélicoïdal en ressort à lames.
- Les extrémités arrière peuvent être fixées par chaîne. Doit avoir du mouvement.
- Les ressorts peuvent être modifiés pour s'adapter à la hauteur de caisse.

Barres de toit (PTP)

- Vous pouvez installer une barre PTP (max. 10 cm) reliée aux montants B. Deux montants ou tiges filetées peuvent être fixés du plancher à la barre PTP. Un seul boulon.
- Vous pouvez installer une barre PTP (max. 10 cm) reliée aux montants B avec deux barres verticales passant par-dessus le toit. La barre de toit doit être boulonnée au toit à deux endroits. Une tige filetée de 19 mm peut relier la barre PTP au cadre. **UN SEUL BOULON.**

2025 Fullsize Car

- Une barre de tableau de bord (tube carré de 7,6 cm minimum à 10 cm maximum) peut être montée du montant A conducteur au montant A passager. Elle ne peut pas être fixée au pare-feu.
- Une barre peut être ajoutée côté passager, reliant la barre PTP à la barre de tableau de bord. Cette barre doit être montée à l'intérieur des montants et ne doit pas être fixée ni toucher le revêtement intérieur de la portière. - AUCUNE barre descendante entre le tableau de bord et le châssis/plancher.
- Le haut de la barre Halo ne doit pas s'évaser. Le montant et la barre de toit doivent être à 90 degrés.
- La barre PTP ne doit pas être à plus de 20 cm du siège conducteur.

(L'utilisation excessive de matériau est à la discrétion de l'officiel et sera strictement appliquée.)

Réservoirs d'essence

– AUCUN RÉSERVOIR D'ORIGINE DU FABRICANT

– Le réservoir d'essence d'origine doit être retiré.

- Réservoir, réservoir à carburant ou réservoir à carburant personnalisé homologué CSA, solidement fixé au centre de l'habitacle arrière.

- Au moins deux sangles à cliquet de 5 cm peuvent être utilisées. Le trou dans le plancher DOIT être de 10 cm. L'acier de la carrosserie DOIT être replié pour éviter de couper la sangle.

- Des rondelles de 3,8 cm minimum doivent être utilisées si des boulons sont utilisés.

- AUCUN AUTO-CONIQUE AUTORISÉ.

- Tous les réservoirs doivent être recouverts d'un couvercle ininflammable après inspection. (LE MATÉRIAU D'AIRBAG EST FORTEMENT RECOMMANDÉ)

– Les réservoirs métalliques sont fortement recommandés, mais les réservoirs de bateau en plastique certifiés CSA sont acceptables. Un réservoir en plastique DOIT être placé dans un cadre/support.

Protections de réservoir

– Doivent être raisonnablement centrées dans l'espace passager arrière de la voiture, ne pas dépasser 66 cm (mesure extérieure) et être solidement fixées au plancher. NE DOIVENT PAS être fixées ni toucher le PTP. Doivent être à 5 cm.

– Si elles sont reliées entre elles, les protections doivent être à au moins 5 cm du seuil arrière non modifié ou de toute tôle, et être fixées uniquement à la barre entre deux montants.

– En l'absence de protection de réservoir, une barre de lunette arrière est autorisée (tube carré de 5 cm maximum). (Voir la règle relative aux barres de lunette avant/arrière ci-dessus.)

- (L'utilisation excessive de matériaux est à la discrétion de l'officiel et sera strictement appliquée.)



Réclamations

Si un pilote estime qu'un autre participant triche, il doit contacter un officiel dans les 15 minutes suivant la manche ou l'épreuve. Il doit également présenter une caution de 100 \$. Si la voiture en question est reconnue coupable de tricherie, la caution sera restituée.

Avis de non-responsabilité

ONTARIO DEMOLITION DERBY se réserve le droit de réinspecter, couper ou percer tout véhicule. ONTARIO DEMOLITION DERBY se réserve le droit de réinspecter, couper ou percer tout véhicule à tout moment. L'échec à l'examen technique entraînera une disqualification et/ou la perte de tous les gains. ** Pour toute question concernant l'esprit ou l'interprétation du règlement, veuillez contacter ONTARIO DEMOLITION DERBY. ** Les véhicules jugés trop petits, trop endommagés ou dangereux pour leur catégorie par les officiels ne seront pas autorisés à participer. ** Tout équipement ou fabrication jugé dangereux, surdimensionné ou inadéquat par les officiels ne sera pas autorisé à participer. ** Toute modification supplémentaire non mentionnée ci-dessous peut être considérée comme illégale et entraîner une disqualification immédiate. ** Absolument toute soudure ou modification non autorisée trouvée sur un véhicule de compétition avant, pendant ou après. ** Consultez le site Web pour connaître les catégories exactes de chaque événement.